

Identification de l'association

Association organisatrice Nom du demandeur

Téléphone du demandeur Fonction dans l'association

Identification de la manifestation

Nom de la manifestation

Lieu Date Heure

Besoin matériel (dans la limite des stocks disponibles)

	Oui	Non	Nbre :	
Barrières (maxi 30)				
Coffret électrique			64A	32A
Éclairage				
Eau				
Bars - 2mx0,50, hauteur 1,5 m - (maxi 6)			Nbre :	
Estrades - 2mx1m - (maxi 3)			Nbre :	
Conteneurs poubelles - (maxi 3)			Nbre :	
Conteneurs tri sélectif - (maxi 3)			Nbre :	
Remorque podium 14m ²				
Rallonge			Nbre mètres :	

Autre / Remarques

Le vidage des poubelles et conteneurs de tri dans les bennes spécifiques prévues à cet effet est à la charge de l'emprunteur. Les déchets de tri sélectif ne doivent pas être laissés dans les sacs poubelle lors du vidage. Le matériel doit être rendu propre. En cas de détérioration, perte ou vol du matériel, l'emprunteur est tenu d'avertir immédiatement la commune et de fournir les déclarations attestant de l'événement.

Date de retour du matériel :

Date :

SIGNATURE du représentant de l'association :